

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELBERGHE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle FLORE-MARIE-JOSEPH DELBERGHE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1877, à l'âge de 29 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 15 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le dimanche 14, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Désiré Haswel-Delberghe, rue Sébastopol, 61, à Roubaix. Les amis et connaissances de la famille CARON-LEZY, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FRANÇOIS CARON, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1877, à l'âge de 30 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Étienne, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 147, à Roubaix. Les amis et connaissances de la famille HECHE-POUILLARD, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame ANAIS-DESIRÉE HECHE-POUILLARD, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1877, dans sa 38e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le dimanche 14 janvier 1877, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gainguette, 4, à Roubaix. Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Étienne, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Madame SCHEFFER DUBAUME, décédés à Roubaix, les 12 janvier 1876, dans sa 61e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu. Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Cœur, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Madame SCHEFFER DUBAUME, décédés à Roubaix, les 12 janvier 1876, dans sa 61e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu. Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Cœur, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Madame SCHEFFER DUBAUME, décédés à Roubaix, les 12 janvier 1876, dans sa 61e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu. Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Cœur, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Madame SCHEFFER DUBAUME, décédés à Roubaix, les 12 janvier 1876, dans sa 61e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu. Jeudi, vers sept heures du soir, un incendie a éclaté à Saint-Sauveur, dans la fabrique de chi-orde de MM. Raverty et Dassonville, au bâtiment renfermant du matériel et des marchandises. La perte est évaluée à 10,000 fr. Il y a assurance. Le sieur Anclaus, le Truc-Briton, venant de Londres à Dunkerque, s'est brisé dans la nuit de mercredi, sur l'estacade ouest de notre port. L'équipage a été sauvé. Vendredi, un malheur est arrivé au village de Ste-Olle, au moulin de M. Deloan. Vers midi la femme du maître tordeur sortit un instant pour aller chercher des légumes dans son jardin, laissant à la maison sa petite fille, âgée de 2 ans. Celle-ci, ignorant du danger qu'elle courait, s'approcha du pied du moulin et la sautoie tout-à-coup par une des ailes qu'elle ne put éviter, elle fut enlevée par le mouvement rotatoire à une grande hauteur, puis retomba de l'autre côté du moulin, mais on l'a vue dans qu'elle état. La malheureuse petite creature avait par elle-même fait l'épave dorsale, brisée à la hauteur du cou; aussi quand la mère accourut elle trouva son enfant expirant. La pauvre petite rendit le dernier soupir au bout de trois minutes. Dans la nuit du 8 au 9 janvier, des voleurs se sont introduits dans la cour de M. J. Bury, cultivateur à Tourn-Saint-Martin, puis dans le poulailler où ils ont enlevé 330 volailles d'une valeur de 330 francs. Le chien de garde qui est très-méchamment tendu, a essayé de les en empêcher, mais il a été écorché par les coups de pied qu'ils ont lui-même fait au moment où il les a surpris sur des domestiques ni sur des gens de la commune. Les malfaiteurs étaient accompagnés d'une voiture qui a emporté le butin. COURS PUBLIC DE CHIMIE. — Lundi 15 janvier à huit heures du soir. — Des corps gras. (Suite.) — Composition des huiles et des graisses. — Propriétés caractéristiques. — Extraction. — Mélanges naturels et frauduleux. — Dégraissage. — Applications industrielles. LETTRES MORTUAIRES D'OBIT. — Impression Alfred Robouat. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tournoung (journal quotidien) et dans la France France, de Lille. Le cabinet de M. RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tournoung, est situé rue de Lille, 46. Faits Divers — Dans sa séance d'hier le conseil d'Etat, statuant au contentieux, s'est occupé de la question de savoir si un conseil municipal doit étendre le bénéfice de la gratuité de l'enseignement primaire à toutes écoles publiques de la commune, ou s'il ne peut n'établir la gratuité que dans les écoles qu'il a contribué à désigner. Le conseil d'Etat s'appuyant sur les termes d'une délibération antérieure du conseil municipal a considéré qu'en fait l'enseignement primaire était gratuit dans la commune dont il s'agissait. — Le préfet de police vient d'envoyer à tous les commissaires une circulaire les invitant, à l'avenir, dans le cas d'ar-

restation pour émission de fausse monnaie, à envoyer, avant toute décision, le billet faux, ou supposé tel, à la Banque de France, pour y être examiné. Il leur recommanda également de tenir dans le plus grand secret les arrestations ou saisies de ce genre. — Les travaux de restauration du portail de l'église Saint-Eustache, à Paris, sont aujourd'hui terminés, et, dans quelques jours, tous les échafaudages qui masquaient ce magnifique spécimen de la Renaissance française auront entièrement disparu. L'exécution de ces travaux complète la remise en état de l'ensemble de ce bel édifice, si maltraité par la commune. On sait, en effet, que deux contre-forts de la chapelle de la Vierge, le comble de cette chapelle et le campanile au-dessus ont été détruits par l'incendie. Cette tâche délicate, commencée par M. Radigou, qui a succombé en laissant son œuvre inachevée, a été heureusement terminée par M. Vandremmer, architecte des édifices religieux de la ville de Paris. Les sculptures de l'époque de François 1er dues au ciseau de Jean Goujon, ont été superbement restaurées, et, en même temps, ont remplacé dans les niches les figurines de l'arcature de la porte inférieure, détruites pendant la révolution. Grâce à l'intelligente direction donnée à tous les travaux, le portail de Saint-Eustache, vrai bijou de délicatesse et de goût, va nous être rendu dans toute sa gracieuse harmonie de lignes. Il en aura coûté environ 46,000 francs pour arriver à ce résultat. — Nous signalions aujourd'hui deux terribles incendies qui venaient de détruire deux villages dans l'Isère et dans la Creuse, au lendemain du sinistre qui avait régné en cendres un faubourg de Moulins ; voici un 4e malheur qui nous est annoncé en ces termes par la Gazette d'Auvergne. Saint Ours, importante commune située entre Riom et Pontgibaud, à cinq kilomètres tout au plus de cette dernière ville, a été dans la journée d'hier, la proie des flammes. Le feu a éclaté, environ à deux heures de l'après-midi, dans une maison voisine du presbytère et s'est propagé avec une effrayante rapidité. Un quart d'heure tout au plus après son début la cure était envahie à son tour, et, en quelques minutes, le toit enflammé s'effondrait. Un honorable médecin de Clermont assistait en ce moment le curé de la paroisse malade depuis un certain temps déjà ; il y a eu que le temps de saisir dans ses bras le vénérable pasteur dans l'impossibilité de marcher et de l'entraîner hors des atteintes du feu. Bien lui en prit ; quelques instants plus tard, en effet, l'échafaud s'écroulait et il devenait impossible de sauver ce qui se trouvait dans la maison. De la cure, le feu se communiqua aux habitations voisines, recouvertes pour la plupart en chaume. Les habitants impuissants à combattre le feu, cherchaient à sauvegarder une partie de leurs effets qu'ils entassaient dans les chambres voisines, mais l'intensité des flammes était telle que les débris incandescents projetés par le vent se répandaient au milieu des hardes et des meubles disséminés autour du village et y mettaient le feu. A 3 heures 1/2 le feu se répandait sur les maisons environnant l'église. — Sur les 70 à 80 habitations qui composaient le bourg de Saint Ours, on assure que 22 environ, sont réduites en cendres. — DEUX VILLAGES INCENDIÉS. — Une lettre adressée le 9 janvier, à l'Abbeille de la Creuse, annonce qu'un éboulement d'incendie dont la cause n'est pas encore connue, vient de détruire, en presque totalité, le bourg de St-Mardard (canton de Chénérailles). L'incendie a éclaté le 8, à 16 heures 1/2 du matin. Quelques instants après la maison atteinte par les flammes s'effondra. Le feu alimenté par un vent violent du Sud, et qui portait les flammèches à 150 mètres, n'a pas tardé à prendre de terribles proportions. Les secours ont été assez rapidement organisés : à 2 h. environ, 1000 personnes faisaient la chaîne. Trente corps de bâtiments, maisons, granges, remises, ont été détruits de fond en comble ; une faible partie est couverte par des assurances. Heureusement, pas de mort à déplorer ni d'accident grave ; les pertes sont toutes matérielles, 2 taureaux, 4 bœufs et une génisse ont été brûlés. On écrit de Saint-Philibert d'Entremont, à l'Impartial Dauphinois : Un incendie terrible a éclaté le 7 janvier, à 6 heures du soir, aux Vauxs, hameau de Saint-Philibert. Le feu, excité par un vent très-fort, a pris des proportions si rapides, qu'en moins de 15 minutes, tout le village était en feu. Onze maisons, neuf granges et écuries, huit greniers, ainsi que les objets mobiliers, les instruments aratoires, les denrées et les fourrages qu'ils contenaient sont devenus la proie des flammes. Les pompiers de la localité, ainsi que ceux de Saint-Pierre d'Entremont, à la nouvelle du sinistre sont accourus et, après trois heures de travail actif, n'ont pu arracher aux flammes, malgré leurs efforts et leur intelligente manœuvre, que deux maisons, deux greniers et une écurie. M. Belle, curé de la localité, quoique fatigué depuis plusieurs jours, n'a pas craint d'exposer sa vie pour aller porter du secours à ses paroissiens, et il a puissamment contribué au bon ordre en faisant travailler les habitants. Je renonce à dépeindre la douleur des pauvres incendiés. On ne sait pas encore précisément de quelle manière le feu s'est déclaré, mais on est certain

que la malveillance est entièrement étrangère au sinistre. Les pertes s'évaluent à 50,000 fr. environ et ne sont garanties qu'en faible partie par des assurances. — Deux savants allemands se sont livrés à une très curieuse statistique, tendant à établir le chiffre total des habitants de la terre. Ils en ont trouvés 309 millions pour l'Europe, 824 millions pour l'Asie, 199 millions pour l'Afrique, 4,500,000 pour l'Océanie et 85 millions pour l'Amérique, ce qui donne un total de un milliard 427 millions d'habitants. Le globe terrestre à une étendue de 135 millions de kilomètres carrés. La répartition de tous les habitants est très inégale et l'ensemble donne 40 habitants par kilomètre carré. Outre les terres inhabitables, il faut compter avec les différentes densités des populations. Ainsi, l'Amérique ne possède que deux

vaient les appartements privés de Mme Philippart. Peu de luxe. Des chambres à coucher ressemblent à des dortoirs de pension. Un matelas, rien qu'un matelas sur chaque sommier. — LES BALS DE L'OPÉRA. — Paris-Journal donne de très-intéressants détails sur les fêtes splendides qui vont avoir lieu à l'Opéra. Les meilleurs peintres de décors travaillent sans relâche au décor du bal, qui cachera la scène. Au fond, une large baie laissera entrevoir au milieu de camélias, de roses et de verdure, le scintillement du foyer de la danse, où, en semaine, le bataillon de M. Mérante vient grignoter les pralines offertes par M. l'abbé, et causer sérieusement du « taqueté » et du « tiroté » ; devant cette baie est ménagé l'emplacement de l'orchestre, en un emplacement très-vaste, puisqu'il doit contenir vingt musiciens ; de chaque côté, d'élegantes galeries permettent aux dilettanti, pour qui la danse n'est qu'un prétexte à musique, d'écouter les valseuses de Strauss, la Vague et les Roses de Métra, et les quadrilles échevées dans lesquels se tremousseront quatre ou cinq cents costumés, l'élite de la jeunesse parisienne, pour qui le cavalier seul n'est encore, et qui ne vient au bal que pour danser, se soucier fort peu de l'orchestre et de ses ineffables mélodies, de la salle et de ses splendeurs sans pareilles. Trois mille jets de gaz éclaireront l'immense vaisseau, tout d'or, tout de broché et de marbre. Rien que sur le monumental escalier construit devant les loges et qui donne accès dans la salle, seize torchères de cinquante bougies jetteront des torrents de feu. De cet escalier, le coup d'œil sera unique. On embrassera plus de quatre mille mètres d'étendue. La décoration du bal mesure, pour les deux côtés de la scène, 672 mètres carrés. La décoration du fond et celui qui enveloppe les loges sur le théâtre, 336. — ce qui donne un total de 1,008 mètres carrés. Le plafond, à lui seul, au dessus de la scène, a 624 mètres carrés. Cent peintres se sont attelés à cette gigantesque besogne pendant trois mois. Le plancher va à lui seul 30,000 francs ! Ce plancher développe 512 mètres carrés et se divise en 228 parties, sous tenues par 950 supports, lesquels supportent sur 201 sabots en fer. Les 228 parties se relèvent entre elles au moyen de 474 crochets en fer, 220 vis à métaux et 123 boulons. Du reste, quand nous dirons que toutes ces magnificences ont coûté plus de deux cent mille francs, l'on se rendra un compte, à peu près exact, de ce que seront les fêtes carnavalesques offertes aux Parisiens par l'Opéra ! LA FABRICATION DES ÉPINGLES EN ANGLETERRE. — Suivant un calcul fait, il y a quarante ans, l'Angleterre, pour sa consommation intérieure et son commerce d'exportation, fabriquait par jour 20 millions d'épingles. La quantité qu'elle fabrique aujourd'hui par jour est de 50 millions ; Birmingham en produit 37 millions, Londres 13 millions à la fabrication de Londres, de Strand et de Dublin qui font aussi cet article. La quantité de métal consommée annuellement pour cette fabrication d'épingles est d'environ 1275 tonnes et demi ou 2,857,129 livres anglaises, dont le huitième est en fil de fer pour la fabrication des épingles à cheveux et des épingles de dent. On emploie 2,600,000 livres de fil de laiton, ce qui, à 12 penne la livre, donne une somme de 114,533 liv. st. (2,864,875 fr.). Le fil de fer employé s'élève en poids à 344,800 livres et représente 7,183 liv. st. (178,575 fr.). A ces sommes qui représentent la matière première, il faut ajouter les gages, le papier, les boîtes ornées, l'usage des machines, le bénéfice du fabricant. En totalité, toutes les dépenses comprises, la fabrication des épingles dans le Royaume-Uni peut être évaluée, sans exagération, à la somme de 200,000 livres sterling ou 5 millions de francs. — HISTOIRE DE SALTIMBANQUES. — Un regrettable événement vient de se produire au chef-lieu de la commune de Rouvres (Loire). Une troupe de saltimbanques avait donné dans la soirée du 31 décembre, une représentation à Rouvres. Le soir, étant en état d'ivresse, ils entrèrent dans un cabaret pour absorber encore quelques litres. Le mastroquet villageois les mit à la porte. Furioux de se voir ainsi éconduits, les baladins se trouvèrent rien de mieux que de briser portes et fenêtres. L'un d'eux tira même un coup de fusil en l'air, probablement pour effrayer ses adversaires. Une lutte s'ensuivit. Les uns et les autres se défendaient et attaquaient comme ils pouvaient : un de baladins frappait à tour de bras avec une énorme clef, un autre manœuvrait avec un bâton. Le maire de Rouvres, en voulant s'interposer, reçut un coup de poing qui le renversa à peu près sans connaissance. Un habitant de Rouvres, qui s'était armé d'un fusil, fit feu, et blessa un des baladins au ventre, tandis qu'un autre tomba sur le même individu à coups de fourche. Les choses en étaient là ; quel qu'un cria : Les gueusiers ! Et, en quel-

fet, les gendarmes de Semaisis arrivaient à ce moment. Mais les saltimbanques, effrayés, avaient pris la fuite. Ils ne tardèrent pas à être arrêtés et furent conduits au dépôt de Semaisis, puis le lendemain à Pithiviers. — LA CRÉMATION EN AMÉRIQUE. — On sait qu'il est fortement question, dans les grands centres intellectuels, d'études comparatives sur les divers modes, tant anciens que nouvellement imaginés, d'incinération des cadavres, autrement dit de brûler les morts au lieu de les enterrer, et que même diverses commissions doivent actuellement fonctionner à Paris sous le contrôle de nos administrations municipales, afin d'arriver à déterminer le meilleur moyen de crémation des corps, c'est-à-dire de les réduire en cendres. En France, où l'on a le plus inventé, perfectionné et découvert dans les temps modernes, on a toujours procédé avec une sage lenteur d'exécution ; ce ne serait peut-être pas le moment de se départir de cette prudente réserve dans la question brûlante s'il en fut jamais dont il s'agit ici, en présence surtout de l'engouement extrême qui s'est emparé de certaines nations plus ou moins voisines : la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et l'Amérique ; ainsi, on parle à Dresde d'une société, l'Urne, qui se propose de fonder une revue à partir de ce mois, dans le but de recueillir des adhérents et de faire des prosélytes. Mais c'est à Washington en particulier que le goût de la crémation paraît s'être développé avec le caractère d'une fureur d'idée. M. le docteur Le Moyne (un nom français !) a construit un appareil ayant fonctionné, et qui a notamment fait des siennes le 6 décembre dernier, sur la dépouille terrestre d'un M. le baron de Palm, grand commandeur de l'ordre du Saint-Sépulchre, prince de l'empire romain et chevalier de Malte, à ce qu'on dit, qui aurait demandé formellement, dit-on encore, l'office de la crémation sur son corps, en qualité de membre de la secte des « theosophes » (du Dieu sage !). Voici la traduction littérale de la version américaine, contenant quelques détails sur l'opération et l'appareil mis en œuvre à cette occasion : « Figurez-vous un petit bâtiment de briques recouvert d'une toiture de fer et divisé en deux compartiments : l'un, celui d'entrée, servait de salle de réception, et l'autre, au fond, contenant le fourneau construit ad hoc. Au centre de la salle de réception est un catafalque sur lequel le corps est placé, nu, pour les derniers préparatifs, et tout à l'entour des sièges disposés pour les parents, les amis et les spectateurs. Une porte en communication avec la salle au-dessus du fourneau, chauffé au coke. Au-dessus de ce fourneau est placé, dans un emboîtement libre, une espèce de corne mesurant environ 2 m. 50 de longueur, 0,50 c. de haut et 0,70 de large. « Le fourneau a été allumé dès le grand matin du 5 décembre 1876 ; vingt-cinq heures ont été nécessaires pour chauffer la corne à blanc, après que le lendemain, de six à sept heures du matin, le corps a été placé dans la corne ; vers midi la crémation était terminée ; mais il a fallu attendre encore trente-six heures pour que la corne fut suffisamment refroidie, et c'est seulement alors qu'on a recueilli les cendres, qui furent placées dans plusieurs boîtes pour être remises aux ayants droits, suivant qu'il en avait été décidé précédemment. « Pendant l'opération, des discours ont été prononcés par le docteur Le Moyne, par le colonel Olcott, exécutif testamentaire du défunt, par le révérend M. Hays, président du collège Washington, et par plusieurs autres personnages éminents. — EN ROSE. — Une singulière aventure, dit l'Echo de l'Est, vient de se dérouler devant le tribunal de police correctionnelle de Mulhouse. Un jeune homme originaire de Rixheim et nommé Joseph Keller, s'est fait passer pendant un mois, après le meunier Antoine Dattier, de sa femme et de leurs enfants, pour leur fils et leur frère. Voici comment a pu s'opérer cette usurpation de nom : Antoine Dattier a un fils aîné qui depuis quatre ans, réside en France, où il s'est établi, pour se soustraire au service militaire dans l'armée allemande. Son père ne l'avait pas revu depuis deux ans. Joseph Keller ressemblait beaucoup, paraît-il, à Auguste Dattier (c'est le nom du fils aîné), et, comme celui-ci, il était entré dans une auberge à Huingue, il fut pris par l'aubergiste pour le fils Dattier. A ce moment, le meunier vint à passer ; l'aubergiste l'appela, lui dit que son fils est dans la salle, et Dattier entre pour l'embrasser. Mais aussitôt, Keller s'esquiva par une porte de derrière, et le meunier, furieux, persuada qu'il s'agissait de son fils et que celui-ci se conduisait mal à son égard, le fit arrêter par un gendarme. Keller sous les verrous, réfléchit à sa situation, et l'idée lui vint de profiter de la méprise du meunier. Il se fit venir, l'embrassa tendrement, lui demanda pardon, et le meunier, convaincu et touché, obtint sa mise en liberté. Puis l'homme chez lui, où la famille tout entière l'accueillit comme le fils aîné Auguste. Cependant des soupçons commencèrent à naître, surtout chez les frères et sœurs, et un beau jour l'erreur fut découverte. On ne s'explique pas comment elle a duré si longtemps. L'ins-

réal... d'as... H... la S... çois... viva... leur... 8 oc... Frai... de t... lard... tée... son... bles... danc... Fr... de... tant... de r... s'écr... rass... telle... pres... Le... ques... lente... atroc... d'ass... fende... en fa... résu... a rep... Fra... année... — numé... intent... renvoi... nel se... gement... affaire... M. quant... Mon... Au... Un... terrope... — O... — I... — T... — A... — A... On ne... sincre... Mme... nouve... Ma... ci, c'est... conveu... — Tu... en terrore... robe... — Je... moins... Le ro... comités... dent. El... lui par... dre... En re... avant... gues; — Il... discuss... Toto e... manie... — You... on ? You... — Dan... une cour... On no... 1877 : La ap... orienal... baisse de... sur le 3... Les bo... fabries... hier... Loin d... plupart... actions e... hausse... baisse... 25... 35... 50... 75... 100... 125... 150... 175... 200... 225... 250... 275... 300... 325... 350... 375... 400... 425... 450... 475... 500... 525... 550... 575... 600... 625... 650... 675... 700... 725... 750... 775... 800... 825... 850... 875... 900... 925... 950... 975... 1000...